Décision 04-D-52 du 09 novembre 2004

relative à une saisine du cabinet d'ingénierie Dupouy concernant des pratiques mises en œuvre par le laboratoire des ponts et chaussées de Clermont-Ferrand, rattaché au Centre d'études techniques de Lyon et par la direction départementale de l'équipement de Dordogne

Posted on: 01 décembre 2004 | Secteur(s) :

BTP

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Cabinet d'ingénierie Duplouy (LPC)
Dispositif(s)	Irrecevabilité Non-lieu

Entreprise(s) concernée(s)	Laboratoire des ponts et chaussées de Clermont-Ferrand, Direction départementale de l'équipement de Dordogne, Centre d'études techniques de Lyon (CETE de Lyon)

Lire

le texte intégral de la décision
55.6 Ko